



Centre civique d'étude du fait religieux

Maison des associations et des initiatives citoyennes
60, rue Franklin
93100 Montreuil

06 89 36 08 73
ccefr@free.fr
www.ccefr.fr

- **Les juifs du pape.**
- **Le comtat Venaissin, un cas à part?**

**Présentation du cours de
Nicole LEMAITRE, historienne,
professeur émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Le 26 mars 2025
3me cours du cycle « JUIFS ET CHRETIENS »**

Les juifs du pape.
Le Comtat-Venaissin,
un cas à part ?

Nicole Lemaitre

Une construction pontificale au nord de la Durance

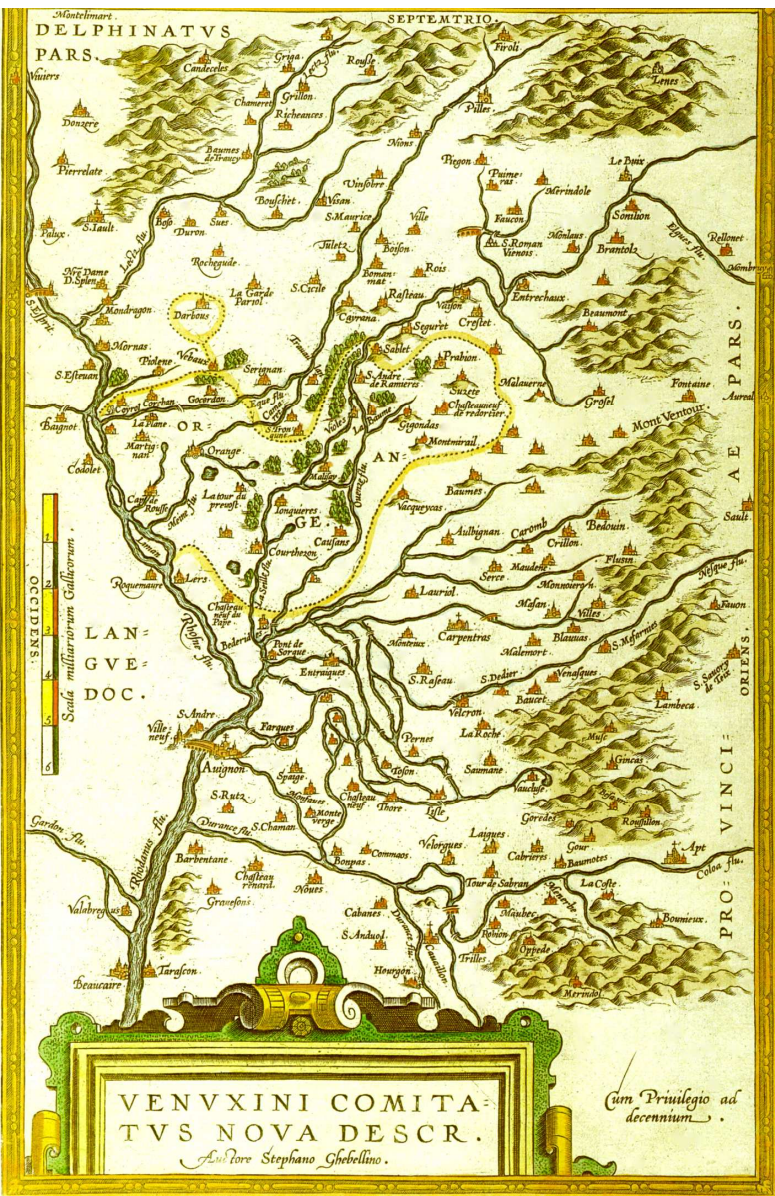


Avant les papes



Avignon et le Comtat XVI-XVIIIe

M. Venard , *Réforme protestante, Réforme catholique*, p. 1166



1229 Traité de Meaux-Paris, le comte de Toulouse

doit céder le Comtat au pape mais son administration

reste confiée au roi de France qui l'occupe.

1249 passe à Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis.

1274 remis au pape Grégoire X qui crée le Comtat Venaissin.

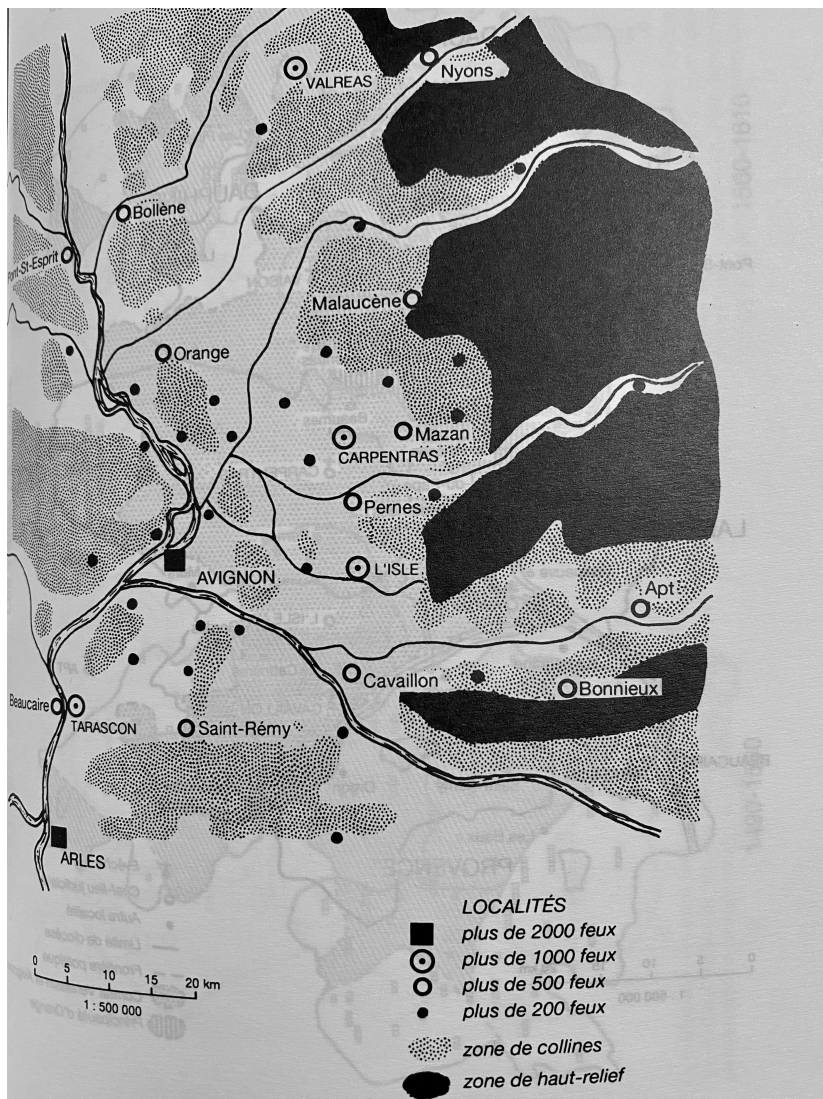
1348 Avignon, encore en Provence, est vendu au pape Clément VI.

1306-1404 Les papes ou antipapes sont présents sur place

Stefano Ghebellino, Avignon, Bibl. Ceccano, v. 1580.



Rome, Palais du Vatican, Galerie des cartes, par Ignazio Danti, 1580-1583



Entre Rhône et montagne



Carte du Comtat.

I. Les « juifs du pape », un régime médiéval jusqu'au XVI^e siècle

- Les papes et les Juifs au Moyen Âge
- Les besoins de la banque et le témoignage de la Bible
- L'antijudaïsme présent quand même

II. Les politiques pontificales du XV^e siècle et les résistances en Avignon

- Une législation pontificale nouvelle
- Appliquer la loi sans zèle
- Justifier la non-application de la loi auprès du pape

III. L'évolution sous la pression française jusqu'à la Révolution

- L'enrichissement rapide
- Le roi et les commerçants juifs

Un état pontifical

1229 Traité de Meaux-Paris, le comte de Toulouse doit céder le Comtat au pape mais son administration au roi de France qui l'occupe

1249 passe à Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis

1274 remis au pape Grégoire X qui crée le Comtat Venaissin

1348 Avignon, encore en Provence, est vendu au pape Clément VI

1306-1404 Les papes ou antipapes sont présents

1306 expulsion des juifs en France

1322 expulsion du Comtat par le pape Jean XXII

1326 Jean XXII met fin à l'expulsion

1358 les Juifs ont droit de citoyenneté à Avignon

1361 autorisation de construire la synagogue de

Comtat Venaissin

I. Les « juifs du pape », un régime médiéval jusqu'au XVI^e siècle

1306: Sont 3000 feux environ

1374, à Avignon 62 courtiers en bois dont 47 juifs; 94 courtiers en draps dont 67 juifs

1453 Cavailon enferme les Juifs dans une « carrière » avec assurance de sécurité perpétuelle; idem pour Carpentras en 1461

1453 et 1459, 1480... émeutes antijuives à Carpentras, mais le seigneur de Mazan les accueille dans son château...

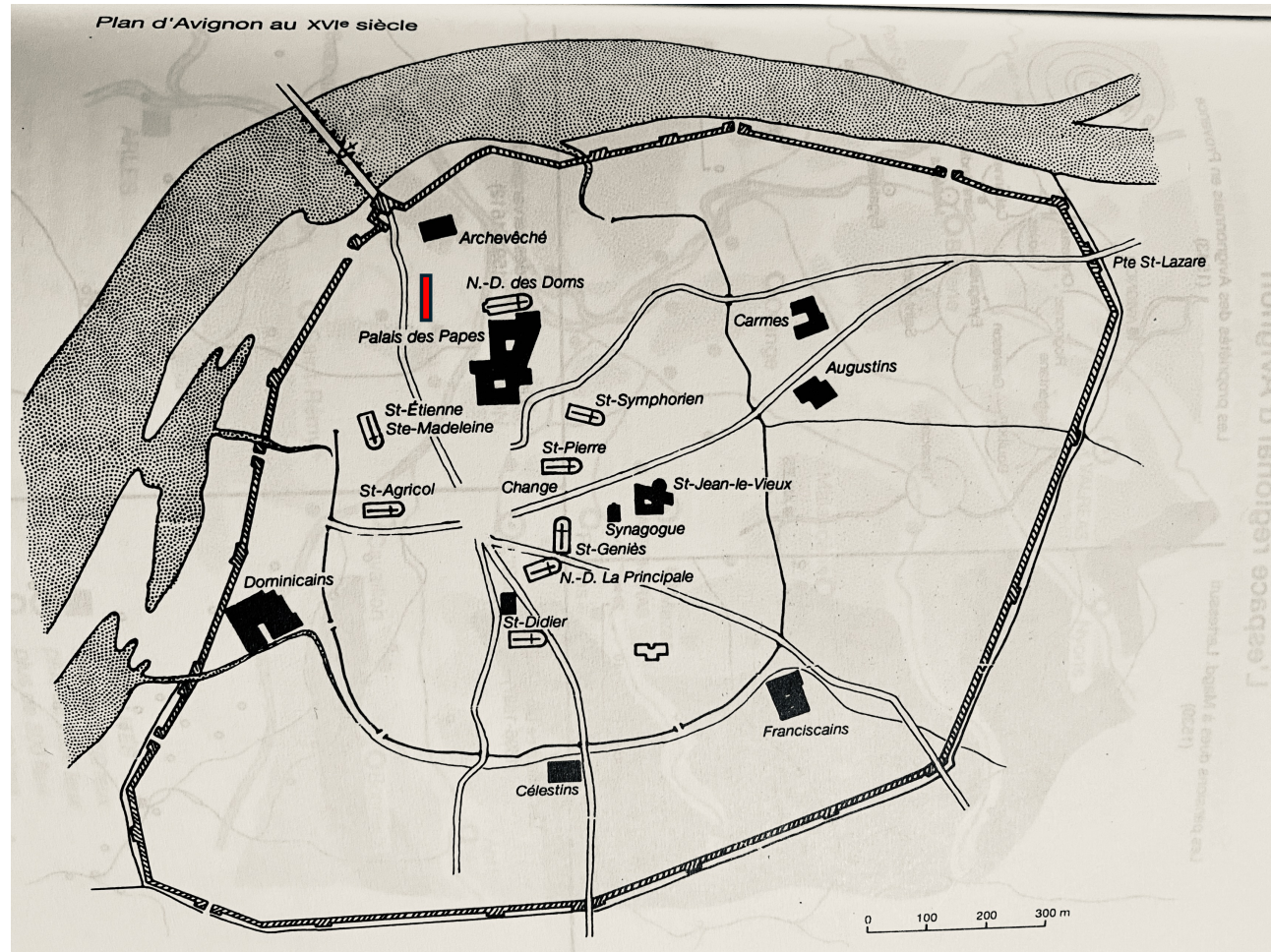
Environ 10% de la population

1486 le conseil de ville d'Avignon demande au pape d'expulser les marranes

1496 naissance à Avignon de Joseph Ha-Cohen,



Avignon, une citadelle au bord du Rhône,
entre Méditerranée et Bourgogne



Venard, p. 1163

I. Les « juifs du pape », un régime médiéval jusqu'au XVI^e siècle

Les besoins de la banque et le témoignage de saint Paul

1306: Sont 3000 feux environ

1374, à Avignon 62 courtiers en bois dont 47 juifs; 94 courtiers en draps dont 67 juifs

1453 Cavailon enferme les Juifs dans une « carrière » avec assurance de sécurité perpétuelle; idem pour Carpentras en 1461

1453 et 1459, 1480... émeutes antijuives à Carpentras, mais le seigneur de Mazan les accueille dans son château...

Environ 10% de la population

1486 le conseil de ville d'Avignon demande au pape d'expulser les marranes

1496 naissance à Avignon de Joseph Ha-Cohen,

Les Juifs du pape vers 1600

Quatre « carrières »
et des restes d'implantations médiévales
2000 à 3000 individus



Venard, p. 1180

arba kehilot « saintes communautés »

II. Les politiques pontificales du XVI^e siècle et les résistances en Avignon

Deux bulles antijudaïques

- 1555 Bulle *Cum nimis absurdum* (Paul IV)
- 1562, 1567, 1585 autorisation de ne pas porter le chapeau en déplacement puis interdiction renouvelée
- 1569 Bulle *Hebraeorum gens* (Pie V) *Expulsion dans les trois mois à partir du 4 mars*
- 1609 *Interdiction d'être collecteur de tailles*
- 1645 Archevêque Pinelli: *se cacher ou ôter le chapeau et s'agenouiller lors des processions*
- 1656 *Visite des confronts et resserrement de l'enfermement*

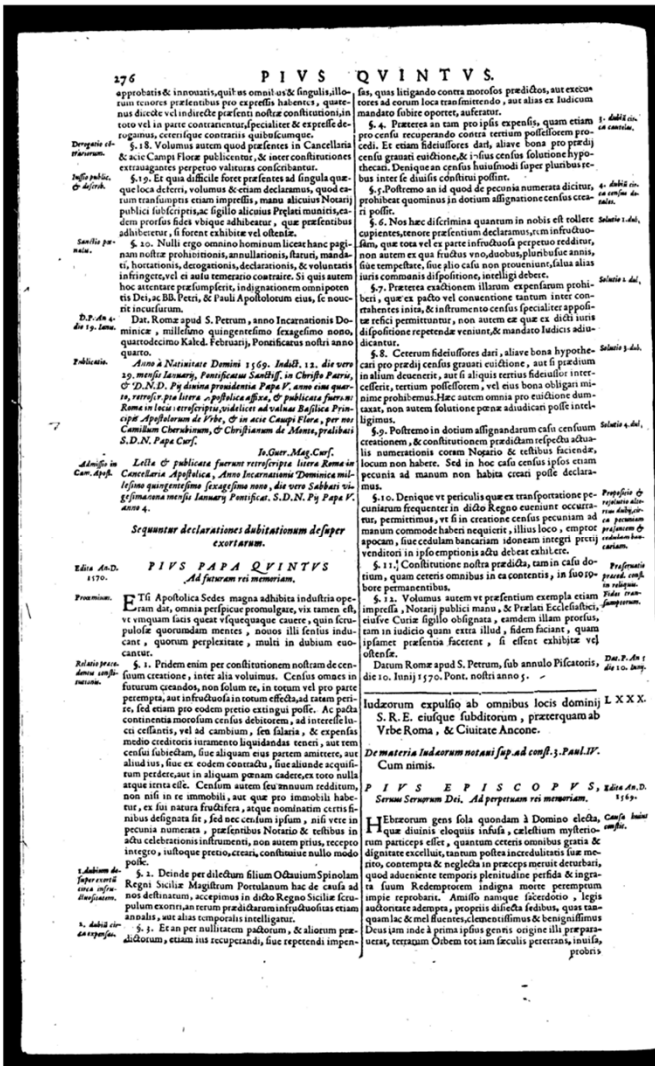
Cum nimis absurdum, 14 juillet 1555 (Paul IV)

« Comme il est absurde et totalement inopportun de se trouver dans une situation, où la piété chrétienne permet aux juifs, qui en raison de leur propre faute, ont été condamnés par Dieu à un esclavage perpétuel, d'avoir accès à notre société et même de vivre parmi nous ; en vérité, ils sont sans gratitude envers les chrétiens car, au lieu de nous remercier pour le traitement bienveillant, ils nous retournent des invectives et parmi eux, **au lieu de l'esclavage, qu'ils méritent, ils s'arrangent pour clamer leur supériorité** : nous, qui récemment avons appris que ces Juifs ont envahi Rome à partir de plusieurs États pontificaux, territoires et domaines, **dans la mesure qu'ils se mélangent avec les chrétiens**, même ceux près de leurs églises, et ne portent aucun habit permettant de les identifier, et aussi qu'ils résident dans des maisons, même dans les plus nobles résidences des États, territoires et domaines, dans lesquels ils s'attardent, conduisant leurs affaires à partir de leurs maisons et dans la rue et négociant des biens immobiliers ; ils ont même des nourrices et des servantes chrétiennes qu'ils emploient. Et ils se permettent d'oser perpétrer une grande variété de choses déshonorables, méprisantes pour le saint nom chrétien.

1. Désirant tout d'abord, autant que nous le pouvons, avec [l'aide de] Dieu, fournir de façon avantageuse, par **ce décret qui sera appliqué pour toujours**, nous ordonnons que pour le reste des temps, dans la Ville [de Rome], ainsi que dans tous les autres États, territoires et domaines de l'Église de Rome, tous les juifs devront habiter dans un seul quartier, qui ne possèdera qu'une seule entrée, et qu'une seule sortie, et que s'il n'y a pas assez de places [dans ce quartier, alors], dans deux ou trois ou le nombre nécessaire ; **dans tous les cas, ils devront résider entièrement entre eux dans des rues désignées et être foncièrement séparés des résidences des chrétiens** »

Carrière= rue en langue d'oc

2. Une seule synagogue, les autres seront détruites et vendues au profit des chrétiens
3. Les hommes devront porter le chapeau et les femmes un accessoire de couleur jaune en permanence
4. Ne pourront employer des domestiques ou nourrices chrétiennes
5. Ne devront pas travailler les dimanches et jours feriés
6. Ne devront pas accuser les chrétiens en justice
7. Ne pourront manger ni jouer avec les chrétiens
8. Ne devront pas utiliser l'hébreu dans leurs livres de compte
9. Se limiteront au commerce des chiffons
10. Les médecins ne pourront soigner les chrétiens



1. Expulsion sous trois mois de tous les Juifs des États pontificaux,
2. sauf Rome et Ancône. Leurs biens seront confisqués au profit de l'Église et s'ils n'ont pas remboursé les chrétiens de leurs avoirs, ils seront vendus comme esclaves à leur profit.
3. Sous les accusations d'usure, de magie et d'inutilité sociale car ils volent les chrétiens indigents de leurs moyens de subsistance et acceptent le butin des voleurs.
4. Ils ont été justement méprisés et dispersés car ils ont rejeté leur sauveur dont ils ont provoqué la mort indigne: *perfida et ingrata suum Redemptorem indigna morte peremptum impie reprobarit*

→ *Hebraeorum gens, 25 décembre 1569 (Pie V)*

Cf. Shakespeare, *Le marchand de Venise*, écrit À partir, peut-être, du conte italien *Il Pe*



GEORGES D'ARMAGNAC, v. 1500-1585
Cardinal en 1545
Appliquer la loi sans zèle



Titien, *L'ambassadeur et son secrétaire*, v.1539
Londres, National Gallery

Vers 1580

Le secrétaire d'Etat, le coléгат et le pape face à la question des Juifs dans la correspondance avec Rome. 1572-1585

72 12 01 Rome, AAV, Secr. Stato, Legazione d'Avignone 3, f. 37 Côme aux Élus du Comtat : *chasser les Juifs.*

72 12 01, f. 39. Côme à l'évêque de Carpentras : *qu'il chasse les Juifs et vienne résider.*

74 02 22, f. 254r-255r Côme au coléгат d'Armagnac. *Les mesures contre les Juifs sont renvoyées dans un an.*

74 08 18, f. 349r. Côme au coléгат. *À cause des guerres, les Juifs n'ont pu appliquer la bulle. Le délai d'exécution est prolongé de dix-huit mois.*

77 05 23b Legazione d'Avignone 7, f. 250r. Côme au coléгат *Prolongation pour deux ans de l'autorisation donnée aux Juifs d'habiter Avignon et le Comtat.*

78 05 10, f. 477r-479v. Côme au coléгат. *Il ajoutera un bref sur l'exécution de la bulle de Pie V concernant les Juifs en Avignon et Comtat.*

78 06 13 Legazione d'Avignone 9, f. 326r-327r. D'Armagnac à Côme. *Le coléгат va intimer la bulle contre les Juifs dans tout l'État.*

78 07 10, f. 364rv. D'Armagnac à Côme

Depuis la publication du bref sur les Juifs, nombreuses protestations de gentilshommes et de congrégations disant qu'ils ne pourront pas être payés de ce que les Juifs leur doivent et que dans la guerre ils sont utiles pour la garde et les contributions qu'ils paient et les vêtements qu'ils confectionnent, moins coûteux que ceux des chrétiens. Au temps de Pie V, ils devaient aux chrétiens trente-huit mille écus, treize mille aujourd'hui. S'ils partent, les chrétiens perdront sept à huit mille écus, dommage très grave en ces temps calamiteux. Il propose une prorogation, le temps qu'ils remboursent les chrétiens. Et si à la fin on accepte qu'ils habitent quelques maisons à Avignon, eux se réjouiront, les chrétiens seront édifiés et la République servie.

78 08 01, f. 440r. D'Armagnac au pape. *Armagnac redemande une prolongation pour les Juifs au bénéfice des chrétiens créditeurs, à condition qu'ils ne vendent de nouveaux produits ni ne pratiquent le prêt.*

78 08 08 Rome, AAV, Secr. Stato, Legazione d'Avignone 7, f. 543r-546v. Côme au coléгат. *Armagnac pourra chasser les Juifs sans en aviser Rome.*

80 01 12 Rome, AAV, Leg. Aven. 151, f. 268r. Côme au colébat. *Le pape a reçu un mémoire au nom des Juifs d'Avignon et du Comtat pour limiter les difficultés dans lesquels ils se trouvent pour satisfaire leurs dettes sur leurs possessions. Il demande à Armagnac de l'informer de la situation véritable afin de prendre une décision opportune.*

80 08 05c Rome, AAV, Secr. Stato, Legazione d'Avignone 11, f. 508r-509r. D' Armagnac à Côme

Les prêteurs juifs d'Avignon sont désespérés car en raison des pénuries depuis dix ans, ils ne peuvent payer. Or Pie V avait demandé qu'ils soient vendus s'ils ne pouvaient satisfaire les demandes, sous prétexte qu'ils seraient aidés par ceux d'Italie. Or c'est au détriment des chrétiens créditeurs qui demandent que les chrétiens débiteurs soient contraints de payer leurs dettes aux juifs. Armagnac ne sait que faire. Sur billet au pape, il demande qu'ils puissent restituer leurs crédits à des chrétiens ou qu'ils paient à un certain pourcentage tous les ans mais qu'ils soient laissés libres.

82 01 20 Legazione d'Avignone 152, f. 247r. Côme au colébat. *Le filleul du s^r de Rampallo, étudiant, n'arrive pas à récupérer deux cents écus prêtés à des Juifs et assignés durant ses études. Il demande de l'aide.*

82 04 12c Legazione d'Avignone 13, f. 205r-206r. Le colébat à Côme. *Le banquier Selenco Cusano a des créances sur les Juifs d'Avignon.*

82 11 04 Legazione d'Avignone 13, f. 645r-646r [647 bl.] Le colébat à Côme.

À Courthézon qui dépend d'Orange mais est dans l'archevêché, le curé qui affichait le calendrier a été fait prisonnier puis s'est échappé. Armagnac a écrit au Roi pour que le calendrier soit observé à Orange pour ne pas gêner le commerce. Il a pu informer auprès des juifs débiteurs de chrétiens après la peste avec quatre personnes. Les juifs ont proposé plusieurs articles d'accomodement.

....

83 10 21 f. 619r-620r. Le colébat à Côme. *Pour le s^r Rampallo et les juifs, il a écrit à Pamphili d'envoyer des provisions quand les dettes décennales seront effacées afin de l'aider. Les dominicains ne lui ont rien demandé et les consuls ont dit ne rien savoir de leurs demandes. Le dernier courrier vers Rome a été tué et volé et donc Armagnac envoie des copies des lettres.*

83 12 02, f. 730-732. Colébat à Côme.

*Il est toujours saisi par les débiteurs chrétiens des juifs. Bien que le pape ait nommé le cardinal Maffeo qui cherche des cas antérieurs, on n'en a pas trouvé, or chaque jour Armagnac est **molesté par les crédeurs chrétiens** et il n'est pas juste que des chrétiens agissent au détriment d'autres, les chrétiens proposent de montrer au pape leurs raisons.*

83 12 18 Legazione d'Avignone 153, f. 241r. Colébat à Côme.

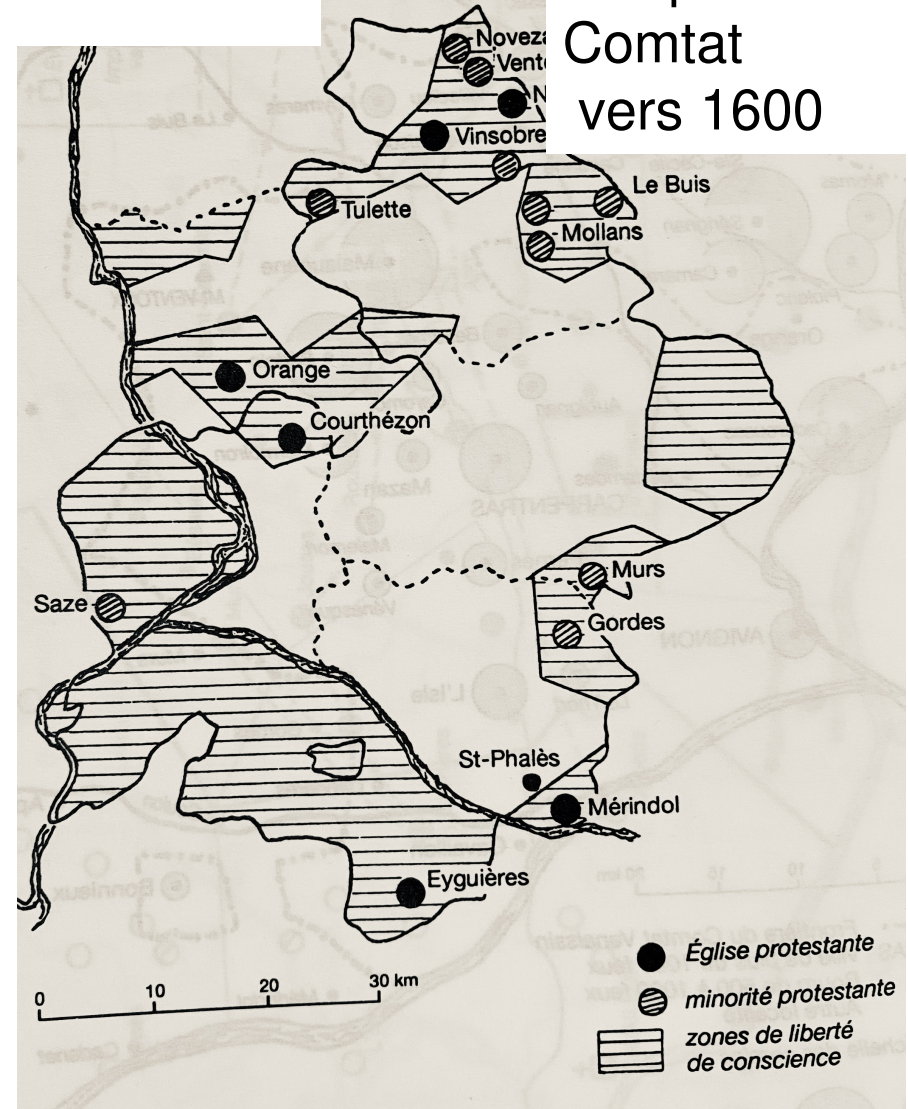
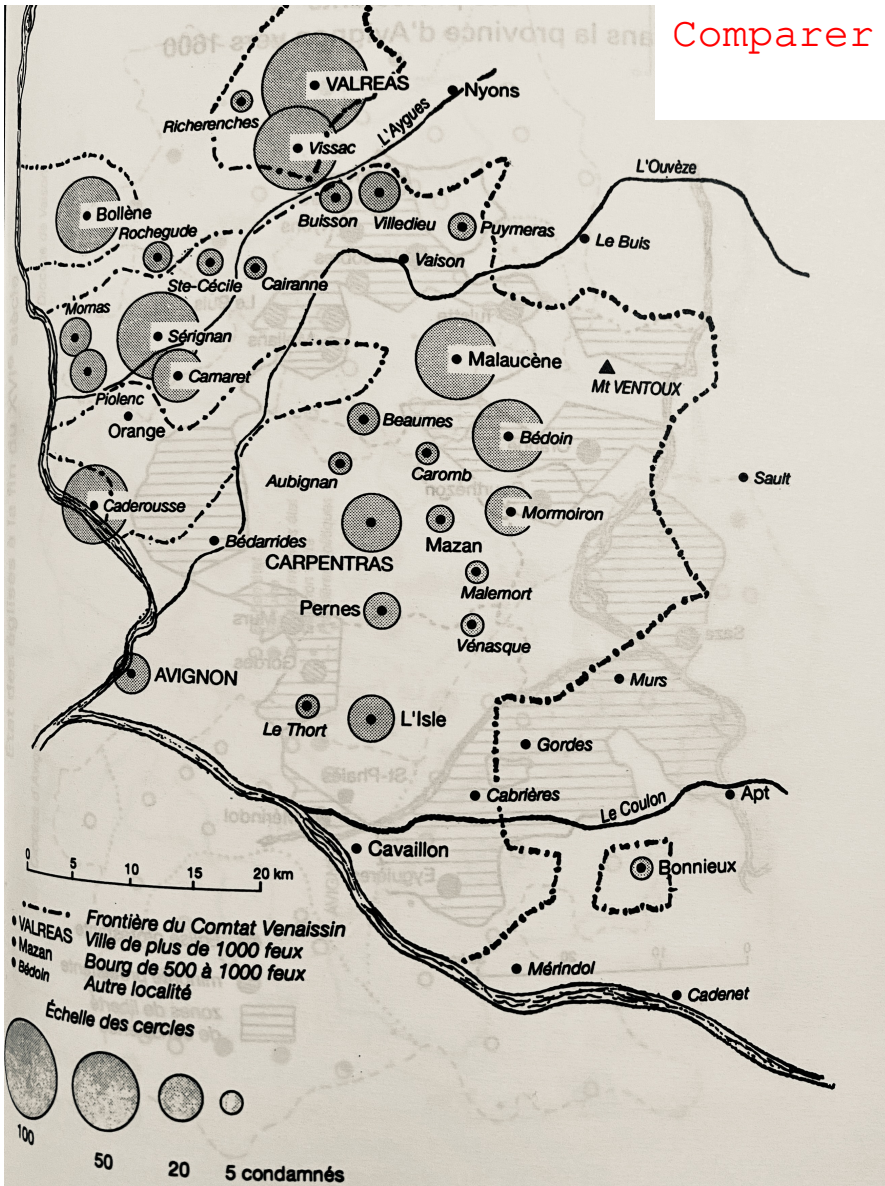
Armagnac peut écouter les raisons des juifs et des chrétiens selon le mémoire joint pour que chacun puisse être satisfait.

84 02 24 Legazione d'Avignone 15, f. 89-91v. Armagnac à Côme

Les juifs ont présenté une lettre sur le loyer de leurs maisons que les créanciers font payer à 7% ; il ne faut pas retirer les dettes décennales tant que les chrétiens ne sont pas satisfaits des vingt mille écus qui leur sont dus depuis la mort du cardinal Maffeo. Le pape a transmis la cause au cardinal Cointerel [Dataire]. Pie V a voulu que les dettes décennales soient perdues en haine des juifs mais on voit que cela se transforme en haine des chrétiens.

Comparer avec le destin des Huguenots

Les protestants du Comtat vers 1600



Condamnations à mort de huguenots, 1566-1574, Menard, p. 1177-1178

Comparer avec le destin des Huguenots



Médaille pontificale frappée pour la Saint-Barthélemy, 1572

Avant-propos de l'auteur. Quiconque le lira sera haletant, ses paupières ruisselleront de larmes et, les mains posées sur ses reins, il dira : Jusques à quand encore , ô mon Dieu ? C'est le Seigneur que j'implore, afin que les jours de notre deuil finissent, qu'il nous envoie le Messie de notre salut et nous veuille délivrer bientôt par la grâce de sa miséricorde. Amen, amen !

LA VALLÉE DES PLEURS. CHRONIQUE DES SOUFFRANCES D'ISRAEL

depuis sa dispersion jusqu'à nos jours

par

MAITRE JOSEPH HA- COHEN , MÉDECIN,
D'AVIGNON

1575

Éd. Française par Julien Sée, 1881.

III. L'évolution sous la pression française jusqu'à la Révolution

Ne peuvent prêter au-delà de 9%

Suppression des dettes tous les 10 ans mais contré par la signature de nouvelles obligations passées devant notaire

Vers 1700 prêtent à nouveau des sommes considérables et sont de plus en plus souvent propriétaires.

1. L'enrichissement rapide en Comtat puis en France

commerce d'animaux, tissus de luxe, cocons de soie et fournitures aux soyeux de Lyon. Draps, bijoux, montres: plainte des marchands chrétiens auprès du pape en 1724, en vain à cause de lettres de notables.

2. Le roi et les commerçants juifs

III. L'évolution sous la pression française jusqu'à la Révolution

En France, sont expulsés en 1732 mais n'ont pas interdiction de traverser le pays pour aller aux foires ni d'obtenir des permissions temporaires de séjour. Plainte des marchands locaux

En 1731 2 arrêts du parlement de Bourgogne contre ces marchands qui devraient être assimilés aux étrangers... sont cassés au Conseil du roi

mais les citoyens comtadins sont régnicoles depuis François I^{er}

mais des intendants comme Orry en 1741 sont hostiles aux expulsions et interdictions.

Ex des Crémieu, qui prêtent à la haute noblesse et de Vallabrègue qui prête au roi entre 1748 et 1779 et dispose d'un office d'interprète royal des langues orientales et donc n'a pas besoin de permissions de séjour.

Ils entretiennent cependant les synagogues du Comtat et les dots de mariage sont de plus en plus fournies.



Synagogue de Carpentras, reconstruite au XVIIIe siècle



Eglise Saint-Laurent de Bédarrides, où fut voté le rattachement du Comtat à

L'exemple des Crémieux d'Avignon

David Crémieu, né à Nîmes en 1762 où sa famille s'est installée depuis Avignon pour conforter son commerce de soie, intègre la municipalité de la Terreur, il est arrêté le 9 Thermidor mais est acquitté en 1796 et donne naissance à

Adolphe (1796-1880) avocat et homme politique prestigieux

Avocat sous la Restauration, il défend les protestants poursuivis par la Terreur blanche et obtient l'interdiction des serments pour raison religieuse.

Est l'un des animateurs de la révolution de 1848, ministre de la justice, c'est lui qui fait juger « au nom du peuple français » et appuie l'émancipation des noirs aux colonies.

1860 l'un des créateurs de l'Alliance Israélite universelle (AIU).

1869 député de Paris pour les Républicains, vote contre la guerre.

Ministre de la justice du gouvernement provisoire, donne aux indigènes israélites d'Algérie leurs droits politiques par le **décret qui porte son nom le 24 octobre 1870** (et qui intéresse aussi les musulmans). Abrogé le 7 octobre 1940 et rétabli le 22 octobre 1943.



Nadar, 1856

Bibliographie indicative

Bernhard Blumenkranz, Dir., *Histoire des Juifs en France*, Toulouse, Privat, 1972.

René Moulinas, *Les Juifs du pape en France : les communautés d'Avignon et du Comtat Venaissin aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Toulouse, Privat, 1981

Moulinas, René. « Juifs et chrétiens en Provence et Comtat du Moyen Âge à la Révolution ». *Religion et exclusion*, édité par Gabriel Audisio, Presses universitaires de Provence, 2001, en ligne.

Moulinas René. » Le Conseil du Roi et le commerce des juifs d'Avignon en France ». In: *Dix-huitième Siècle*, n°13, 1981. Juifs et judaïsme. p. 169-179. En ligne.

Bauer Jules. « Les conversions juives dans le Comtat Venaissin. » In: *Revue des études juives*, tome 50, n°99, 1905. p. 90-111. En ligne.

Joseph Ha-Cohen, médecin d'Avignon, 1575, *La vallée des pleurs*, éd. Julien Sée, Paris, 1881, p. 157-162. En ligne.

Isabelle Poutrin, *Les convertis du pape. Une famille de banquiers juifs à Rome au XVIe siècle*, Paris, Seuil, 2023.

Marc Venard, *Réforme catholique, Réforme protestante dans la province d'Avignon. XVIe siècle*, Paris, Cerf, 1993.

Venard Marc. « Catholicisme et usure au XVIe siècle. » In: *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 52, n°149, 1966. p. 59-74.

Nina Valbousquet, *Les âmes tièdes. Le Vatican face à la Shoah*, Paris; La Découverte, 2024.